

Séminaire intergouvernemental franco-palestinien

Paris, le 10 septembre 2015

Déclaration conjointe

Animées par une même conception de la solution des deux États et s'appuyant sur la solidarité qui existe de longue date entre les peuples français et palestinien et sur leur large coopération dans de nombreux domaines, les deux parties, sous l'autorité de leurs Premiers ministres, ont tenu aujourd'hui leur premier séminaire.

Les deux Premiers ministres ont souligné leur conviction commune que parvenir à une résolution juste et globale de la question israélo-palestinienne constitue un objectif stratégique pour la paix et la sécurité de l'ensemble de la région. À cette fin, le Premier ministre de Palestine Rami Hamdallah s'est félicité des efforts déployés sans relâche par la France en vue de recréer un horizon politique crédible. Il a réaffirmé l'appui total de la Palestine à l'idée émise par la France de mettre en place un groupe international de soutien, en soulignant qu'il était nécessaire que les principaux partenaires européens soient associés aux discussions, aux côtés des principaux partenaires arabes.

Ce séminaire a également offert aux deux parties une occasion exceptionnelle de renouveler leur engagement en faveur du développement de leur coopération et de l'approfondissement de leurs relations bilatérales. Les deux Premiers ministres ont abordé un large éventail de sujets en rapport avec ces relations, notamment les actions menées en commun afin de préfigurer les institutions d'un État palestinien et de contribuer à en renforcer les capacités.

1) Dialogue politique :

Les deux parties se sont félicitées de la tenue de ce premier séminaire intergouvernemental, qui reflète les progrès accomplis en matière de renforcement de leurs relations bilatérales et ont décidé de poursuivre un dialogue politique soutenu et régulier. Dans cet esprit, elles ont salué la signature d'un protocole de consultations politiques.

2) Finances :

La Palestine est l'un des premiers bénéficiaires au monde de l'aide budgétaire du Gouvernement français, qui contribue activement à l'édification de l'État palestinien. Les deux parties se félicitent de la signature d'un accord portant sur une aide budgétaire de 8 millions d'euros qui réaffirme l'engagement constant de la République française en Palestine et porte le montant total de l'aide française à la Palestine à environ 40 millions d'euros pour 2015. Les deux parties ont également renouvelé leur soutien à l'Institut des finances publiques, financé par la République française.

3) Coopération économique :

Les deux parties se sont félicitées du niveau atteint par leur partenariat économique bilatéral et ont exprimé le désir de le renforcer afin de développer les échanges et les liens entre leurs économies et leurs entreprises. La zone industrielle de Bethléem, inaugurée le 7 septembre par le Premier ministre palestinien et le ministre de l'Économie de la République française, est emblématique de la volonté de soutenir le secteur privé palestinien. Les deux parties ont exprimé leur satisfaction face au succès du Protocole de don, qui permet à des entreprises palestiniennes d'acquérir des équipements et des services français. Elles sont convenues d'en préparer la reconduction dans les semaines/mois à venir. Elles sont également convenues d'engager prochainement la négociation d'un accord de protection des investissements étrangers afin de donner une impulsion supplémentaire à leurs relations économiques bilatérales.

4) Coopération décentralisée :

La coopération décentralisée entre la République française et la Palestine est partie intégrante du soutien apporté par la France à la Palestine. La Palestine est la première bénéficiaire des actions menées par les collectivités locales françaises en faveur du développement, pour un montant annuel évalué à environ 3 millions d'euros. La République française et la Palestine se félicitent de la tenue des Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne les 22 et 23 octobre à Paris. Les deux parties se sont déclarées satisfaites face au succès de la mise en œuvre du dispositif de financement conjoint d'appui à la coopération décentralisée. Elles se sont également félicitées de la signature d'un accord destiné à apporter au Fonds de développement municipal et de financement, par l'intermédiaire de l'Agence française de développement (AFD), un soutien de 6 millions d'euros.

5) Coopération dans le secteur de l'eau :

La République française est fortement engagée dans le soutien au secteur de l'eau en Palestine, par l'intermédiaire de l'AFD qui appuie huit projets en cours en Cisjordanie et à Gaza. Les deux parties se sont félicitées de la signature d'un accord sur le projet d'amélioration du service d'assainissement des eaux dans le gouvernorat d'Hébron.

6) Coopération dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement supérieur :

Les deux parties ont souligné l'importance du projet de lycée français à Ramallah, lancé en novembre 2013 lors de la visite du Président de la République française en Palestine, et sont convenues de continuer à coordonner l'action de toutes les parties, notamment grâce à la mise en place d'un comité directeur, en vue de l'ouverture des premières classes en septembre 2016.

Les Premiers ministres sont convenus d'organiser ce séminaire intergouvernemental tous les deux ans, alternativement en France et en Palestine.

Signé à Paris le 10 septembre 2015, en langues française et anglaise par

Manuel Valls,
Premier ministre
de la République française

Rami Hamdallah,
Premier ministre
de Palestine